

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 06T/2025**

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
RUE DE LA GARE**

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE, (M. ENTRESANGLES 06.65.65.42.15),  
26 Avenue de l'Île Saint-Martin, chargée de poser un interrupteur aérien provisoire pour des travaux  
d'élagage, Rue de la gare, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer  
temporairement la circulation et le stationnement des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et  
estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la  
circulation,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation des véhicules sera interdite rue de la gare, de l'intersection avec la rue de  
l'Anzieux à l'intersection avec la Rue du Tennis, du 16 au 23 Mai 2025 inclus.

**Article 2 :** Une déviation sera mise en place par l'entreprise ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE.

**Article 3 :** La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise  
ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE.

**Article 4 :** La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE, à la  
Gendarmerie de Montrond-les-Bains, au SDIS de Montrond-Les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 23 Janvier 2025

Le Maire,  
Jacques LAFFONT,



Certifié exécutoire  
Publié ou notifié le : 23/01/2025